

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 897

présenté par
Mme Berger

à l'amendement n° 881 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 22

A l'alinéa 5, supprimer le mot :

« directe »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même